



Préserver et valoriser les milieux naturels, agricoles et forestiers

- Coeurs verts à préserver et à valoriser
- Espaces péri-urbains à dominante rurale et couronnes vertes d'agglomération à préserver de l'urbanisation
- Espaces d'agriculture spécialisée à protéger de l'urbanisation
- Espaces à préserver pour la biodiversité et les paysages d'échelle Sud Loire
- Coulées vertes le long des cours d'eau à préserver et à valoriser
- Corridors écologiques d'échelle Sud Loire
- Tissu aggloméré existant (limites indicatives)
- Enveloppe potentiellement urbanisable
- Limite du Parc Naturel Régional du Pilat
- Périmètre de la DTA
- Périmètre Scot

Scot Sud Loire

Orientations de préservation

Plan N°1
 Scot arrêté le 6 juin 2013

Annonay

N

Echelle : 1/100 000